

Avis de course



Les 40 MILLES

Samedi 17 août 2019

Epreuve comptant pour :

Le Trophée Habitable 2019 - CCI 22- Ports des Côtes d'Armor

Programme

Vendredi 16 août : 17h/20h contrôle des inscriptions

Samedi 17 août : briefing à 8h30 + manches en baie de Saint-Brieuc

20H30 repas des équipages & remise des prix



Les flottes :

La flotte des Trophées est répartie en deux catégories :

- **Grande Course - Ailes Marines** : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Course – Groupe CCI** : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20

La course

La régata se déroule sur la journée du samedi 17 août 2019 ; elle comporte une ou plusieurs manches dans la baie de Saint-Brieuc. Les parcours seront de type côtier ou technique.

La convivialité

Un repas des équipages est prévu le samedi 17 août à partir de 20H30 au Yacht Club (participation de 10€/personne).

La proclamation des résultats et la remise des prix se dérouleront le samedi soir.

Les règles de course

La course est régie par les règles de course à la voile (RCV 2017-2020), les règlements de la formule OSIRIS Habitables de la FF Voile en vigueur, le règlement du trophée habitable 2019-CCI 22 Ports des Côtes d'armor, l'avis de course, les instructions de course et leurs éventuels avenants. En cas de litige, chacun de ces règlements prévaut sur le précédent

Les fiches d'inscription, les instructions de course et leurs annexes seront disponibles sur notre site Internet quelques jours avant la date d'inscription.

La sécurité

La course est ouverte aux bateaux armés pour un éloignement à moins de six milles d'un abri. VHF obligatoire (**canal 77**) et autonomie moteur de la durée de la course.

Les équipages

Les coureurs sont obligatoirement licenciés à la FFV (licence annuelle ou temporaire + signée médecin) ; des licences journalières pourront être prises durant les inscriptions.

Le classement

Le classement de chaque course sera établi en temps compensé avec attribution de points. Le classement général sera déterminé au total des points attribué dans chaque course.

L'inscription

Les inscriptions auront lieu au **Yacht Club du Val André de 17h à 20 H le vendredi 16 août 2019.**

Les droits d'inscription sont de **40 euros.**

Les fiches d'inscription, les instructions de course et leurs annexes seront disponibles sur notre site Internet : ycva.fr

Pour vous préinscrire, il suffit de remplir la fiche d'inscription (disponible sous format Word) et de nous la renvoyer à ycva@orange.fr

Important : se munir de votre certificat OSIRIS pour les inscriptions.

Merci de prévenir la Capitainerie de votre arrivée!

Yacht Club du Val André

BP 43

22370 Pléneuf Val André

Tél : 02 96 72 21 68 ou 06 14 71 00 31



Mail : ycva@orange.fr

site WEB : ycva.fr